



Plombier absent et pas de chauffage ni eau chaude

Par **ninouse**, le **27/03/2015** à **21:33**

bonsoir

j'ai fais appel a un artisan pour posé une nouvelle chaudière 9 radiateurs j'ai constaté des malfaçons des dégâts non respect des normes de sécurité pour le gaz a percé un trou dans mur souteneur murs brulés lambris brulés fuites sans parlé de l'esthétisme il n'a pas fini le chantier j'ai envoyé un recommander de mise en demeure aucune réponse... depuis 3 semaines? quels sont mes recours? quels sont les démarches qui s'offrent à moi sachant que je préférerais ne plus avoir à faire avec cette entreprise car vu le travail j'ai peur du reste mais je n'ai pas de chauffage très peu d'eau chaude et pas les moyen de faire revenir une autre entreprise ah précision il n'a pas reçu le solde de la facture car n'est jamais revenu merci

Par **cocotte1003**, le **28/03/2015** à **07:10**

Bonjour, s'il ne répond pas à vos recommandés et que vous ne souhaitez plus travailler avec lui, soit vous trouvez un arrangement financier à l'amiable, soit il faudra saisir la justice après avoir fait constater les malfaçons par un expert. Regardez si vous n'avez pas une assurance juridique incluse dans un de vos contrats d'assurance, cordialement

Par **ninouse**, le **28/03/2015** à **10:42**

merci mon assurance juridique ma dit de saisir le juge de proximité ce que j'ai fait je suis en
attente merci de votre réponse
cdt